

## **6 – BUDGETS 2008 du Sméag**

---

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

## 6 – BUDGETS 2008 du Sméag

### RAPPORT

Le présent rapport constitue un résumé des principales données chiffrées du budget et des évolutions qui peuvent être relevées par rapport au budget 2007. Ce projet de budget a été élaboré conformément aux décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires du 8 novembre 2007. Nous analyserons les recettes et les dépenses par budget (Sméag, Charlas, Interreg).

### BUDGET PRINCIPAL SMEAG

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### LES DEPENSES :

Les dépenses nouvelles s'élèvent à **5.087.913,96** et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Intitulé	Crédits votés
11	Charges à caractère général	233 000.00 €
11	Charges d'opérations hors soutien d'étiage	602 740.00 €
11	Charges de soutien d'étiage 2008	3 433 000.00 €
12	Charges de personnel	665 000.00 €
66	Charges financières	5 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	100.00 €
022	Dépenses imprévues	149 073.96 €
	<b>Total dépenses nouvelles</b>	<b>5 087 913.96 €</b>
	Reports 2007	1 968 887.20 €
	<b>Total dépenses budget 2008</b>	<b>7 056 801.16 €</b>

Les dépenses au titre des opérations et du soutien d'étiage, ainsi que les financements correspondants, sont individualisés dans la « vue d'ensemble » du budget 2008 jointe à la fin du rapport. Il figure également en fin de rapport un document qui retrace les bilans du financement des campagnes de soutien d'étiage (bilans 2005 et 2006, bilan prévisionnel 2007 et prévisions 2008).

### **Dépenses au titre des frais de structure et de fonctionnement du Sméag :**

Les dépenses relatives aux charges générales de fonctionnement diminuent de 9 % par rapport au budget 2007 (où elles étaient de 256.342 €). Les variations des quelques articles suivants peuvent expliquer cette diminution :

- l'article 6288 « autres services » comprenait en 2007 une prévision de 18.000 € de frais de traduction pour le colloque Interreg du 17 décembre 2007 qui ne sont pas reconduits. La diminution apparente de cet article au budget 2008 s'explique aussi par le fait que plusieurs dépenses anciennement incluses au sein de cet article ont été redéployées au sein d'articles plus appropriés à leur objet ; il s'agit des contrats de service et d'entretien (articles 611 « contrats de service », article 6122 « crédit bail », et article 6156 « maintenance »).
- L'article 6231 « annonces et insertions » diminue fortement d'une part car les dépenses relatives à la publicité des marchés publics sont rattachées aux dépenses d'opération ; et d'autre part car les parutions du Sméag pour les marchés passés sur procédure adaptée renvoient le plus possible à la plate-forme de publication sur Internet.
- L'article 6132 « locations immobilières » est en revanche en augmentation car les locaux du Sméag s'étendent à de nouveaux bureaux sur le même palier. Cela permettra de disposer d'une capacité d'accueil conforme à la taille de la structure (salle de réunion, poste SIG, 2/3 stagiaires par an...).
- Enfin, l'article 6177 « gestion et frais communs » n'est pas valorisé au budget 2008 car il comprenait la rémunération des stagiaires qui est désormais rattachée au chapitre 012 « frais de personnel ».

### **Dépenses au titre des opérations**

Les dépenses au titre des opérations hors soutien d'étiage s'élèvent à 602.740 €. Elles sont d'un montant similaire à 2007 où elles étaient de 579.111 €. Outre les actions nouvelles, le budget 2008 comporte l'inscription de la deuxième phase de la « Simulation de la propagation d'une nappe de pollution » qui se traduit par 150.000 € de crédits budgétaires.

Se référer au rapport d'activité 2007 et aux rapports de la séance pour le contenu détaillé des actions nouvelles.

Notons que certaines actions qui vont être initiées par le Sméag ne feront pas l'objet d'une inscription de crédits dans l'immédiat au budget primitif 2008. Il s'agit du DOCOB Natura 2000 en Aquitaine, de l'étude sur les digues en Gironde, et des suites à donner à l'étude paysagère. En effet, la mise en œuvre de ces trois actions dépend de l'engagement financier de l'Etat qui n'est pas encore acquis à ce jour. Il faut toutefois garder à l'esprit que le volume des crédits nouveaux au budget primitif du Sméag est virtuellement plus important.

### **Dépenses au titre du soutien d'étiage 2008**

Le principe du financement de la campagne de soutien d'étiage 2008 a été approuvé par le Comité syndical dans sa délibération n° D07-11/02 du 8 novembre 2007. L'estimation initiale du coût maximal de la campagne 2008 a été ramené à 3.433.000 € au lieu de 3.554.000 €.

Le financement du soutien d'étiage est détaillé dans la section « recettes » du présent rapport. Concernant les bilans financiers du soutien d'étiage, voir également les tableaux en fin de rapport.

### **Dépenses de personnel 2008**

Le budget de personnel est de 665.000 €, soit 5,8 % d'augmentation par rapport au budget 2007. Cette augmentation s'explique par le projet de création de poste de géomaticien (pour la création du SIG) qui a été débattu lors du débat d'orientations budgétaires. Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus au sujet des charges générales de fonctionnement, les crédits pour la rémunération des stagiaires sont désormais inscrits en dépenses de personnel.

Se référer au chapitre 5 du présent rapport, « Organisation et moyens du Sméag », pour plus de précisions sur le contenu des créations de postes. A cet égard, notons que deux créations de postes correspondent à des renouvellements de contrat qui ne donnent pas lieu à une augmentation de la masse salariale.

Il est important de souligner que quatre postes d'animation sont financés par l'Agence de l'eau : zones humides (50 % plein temps), migrateurs (70 % mi-temps), SDE (50 % mi-temps), et le poste de géomaticien (50 % plein temps). Par ailleurs, le poste Natura 2000 est cofinancé dans son intégralité par l'Etat et l'Agence de l'eau. Ces financements diminuent d'autant la participation des collectivités membres aux charges de fonctionnement.

### **Autres dépenses :**

- Les charges financières de 5.000 € correspondent aux intérêts de la ligne de trésorerie dans l'hypothèse haute où le volume total de la ligne – 500.000 € – serait sollicité pendant un trimestre.
- Charges exceptionnelles : 100 €. Pour mémoire en 2007, les dépenses exceptionnelles s'élevaient à 28,17 € et concernaient des frais de virement à l'étranger et de régularisation de cotisations salariales.
- Le poste des dépenses imprévues (149.172,96 €) est une variable d'ajustement qui permet de faire face aux situations non connues en début d'exercice et d'équilibrer le budget de fonctionnement.

Soulignons que le chapitre 022 des dépenses imprévues ne donne pas lieu à un appel à cotisation de la part des collectivités membres.

## **LES RECETTES :**

Les recettes nouvelles s'élèvent à **4.843 005,28 €** et se décomposent de la manière suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Crédits votés</b>
74	Participations des collectivités aux charges de fonctionnement	732 522.00 €
74	Participations des collectivités aux dépenses d'opérations	305 641.00 €
74	Subventions des partenaires	462 400.00 €
74	Soutien d'étiage : subvention des partenaires	2 730 400.00 €
74	Soutien d'étiage : participation des collectivités	381 123.00 €
78	Reprise sur provision	230 919.28 €
	<b>Total recettes nouvelles</b>	<b>4 843 005.28 €</b>
	Reports 2007	1 573 659.37
002	Excédent de fonctionnement reporté	640 136.51
		<b>7 056 801.16</b>

### **Participations des collectivités membres**

A la lecture de ce tableau, on constate que les participations des collectivités membres, hors soutien d'étiage, s'élèvent au budget 2008 à 1.038.162 € (voir également la vue d'ensemble 2008), ce qui est sensiblement identique à 2007 (1.049.152 €).

Parmi ces recettes issues des participations des collectivités membres hors soutien d'étiage, on distingue 732.522 € au titre du fonctionnement courant, au lieu de 747.197 € en 2007, soit une légère diminution de 2 %.

En effet, même si le volume des dépenses courantes de fonctionnement reste constant (les frais de structure et de personnel cumulés sont les mêmes en 2007 et 2008), les financements de postes d'animation de la part de l'Agence de l'eau sont eux en augmentation : les subventions de l'Agence de l'eau pour les postes « zones humides », « migrateurs », « SDE » et « SIG » représentent 121.500 € en 2008 contre 99.000 € en 2007. Etant donné que ces sommes viennent en remplacement de la participation des collectivités membres aux dépenses de fonctionnement, les collectivités devront moins participer en 2008. En somme, si la charge brute de fonctionnement du Sméag reste la même, la charge nette des collectivités membres diminue légèrement.

### **Subventions des partenaires hors soutien d'étiage :**

Le total des subventions hors soutien d'étiage de la part des partenaires est de 462.400 € en 2008 et traduit un taux de financement externe des dépenses d'opération de 77 % (Les dépenses d'opération sont de 602.740 € en 2008, voir la partie « dépenses » du présent rapport). Le détail des subventions est à consulter sur la vue d'ensemble 2008.

## **Financement soutien d'étiage**

Le financement inscrit au budget 2008 est le suivant :

- 75 % de la part de l'Agence de l'eau sur la totalité des dépenses
- 5 % de la part d'EDF sur les déstockages à partir des réserves IGLS et du lac d'Ôo.

Le solde à la charge du Sméag est de 702.600 €. Sur ces 702.600 €, à l'inverse des deux années précédentes, il est fait appel à une participation des collectivités membres de 381.123 €. Cela marque un retour à la situation antérieure où la cotisation des collectivités membres pour le soutien d'étiage était initialement de 2.500.000 FRF (381.123 €).

Dans un souci de saine gestion, il a été fait appel à 151.123 € uniquement en 2006 et 2007, de manière à puiser sur l'excédent de fonctionnement reporté. Aujourd'hui, les équilibres du soutien d'étiage et du budget du Sméag en général ne peuvent plus s'accommoder d'une participation trop faible des collectivités au soutien d'étiage.

La provision de 230.919,28 € sert à combler un éventuel manque de financement du soutien d'étiage. A cet égard, la provision sera « reprise » d'environ 72.500 € en 2008 pour constater le bilan déficitaire de la campagne de soutien d'étiage 2007.

## **Conclusion au sujet des dépenses de fonctionnement :**

Au total, si les dépenses totales de fonctionnement augmentent de 28 % et la part des collectivités de 18 % par rapport au budget primitif 2008, cela est dû principalement à un accroissement des crédits budgétaires consacrés au soutien d'étiage, et un retour de la part des collectivités à un montant de 381.123 € pour son financement.

Par ailleurs, concernant les opérations hors soutien d'étiage, il faut relever que leur volume est comparable à 2007 et limité en terme d'inscriptions budgétaires, car nous sommes toujours dans l'attente du plan de financement définitif de trois opérations d'envergure : DOCOB Natura 2000 en Aquitaine, l'étude sur les digues en Gironde et les actions sur les paysages garonnais. La mise en place de ces opérations, et l'appel à la participation correspondante auprès des collectivités, sont conditionnés à l'assurance du financement de l'Etat. Dans l'attente, elles sont différées et reportées à une prochaine décision budgétaire.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à **299.529 €** en dépenses et en recettes.

### Les dépenses :

- Les inscriptions au titre des acquisitions de biens mobiliers pour un montant de :	30.000,00€
- Les reports de crédits 2007 au titre des différents programmes selon le détail figurant au compte administratif :	37 318,36 €
- La provision pour risque du soutien d'étiage* :	230.919,28 €
*En augmentation par rapport à 2007 car la constatation des résultats cumulés de soutien d'étiage 2005 et 2006 fait apparaître un excédent.	
- Un crédit sur le compte dépenses imprévues :	1.291,36 €

### Recettes :

- Les reports selon le détail figurant au compte administratif 2007:	22.895,52 €
- L'excédent d'investissement reporté qui est en augmentation du fait de l'excédent de clôture 2007 :	245.354,14 €
- Les participations des collectivités membres pour le financement des achats de matériel et mobilier en 2008 :	30.000,00 €
- Les recettes issues du FCTVA pour les dépenses éligibles en 2006	1.279,34 €

Notons qu'en investissement il n'est fait appel à la participation des collectivités membres qu'en fin d'année en fonction des dépenses réalisées.

## BUDGET ANNEXE CHARLAS

Les inscriptions nouvelles du budget Charlas 2008 concernent uniquement la gestion foncière. Il s'agit d'inscrire 150.000 € de crédits supplémentaires pour les acquisitions foncières d'opportunité dans l'emprise du réservoir de Charlas. En effet, le comité syndical a préalablement porté à 700.000 € en 2007 le montant global de l'autorisation de programme pour cette opération. Sur ces 700.000 € d'autorisation de dépenses, 550.000 € de crédits ont été inscrits en 2005. Le solde de 150.000 € est à inscrire en 2008.

Pour pouvoir équilibrer l'opération, ces 150.000 € de crédits nouveaux doivent être intégralement financés par les participations des collectivités membres (chapitre 13 en recettes d'investissement).

En section de fonctionnement, étant donné qu'il n'y a pas eu de réalisations en 2007, le montant de l'excédent de fonctionnement reporté reste de 257.482,68 €. Cette recette finance à elle seule les dépenses de la section de fonctionnement :

- 7.146,68 € de reste à réaliser à l'article 6174 Assistance à maîtrise d'ouvrage
- 250.336 € de virement à la section d'investissement (article 023)

Pour permettre l'équilibre global du budget 2008, il est procédé à un virement de 250.336 € de la section de fonctionnement (article 023) à la section de fonctionnement (article 021). Comme cela à été exposé dans le rapport de présentation du compte administratif, ce virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement a été augmenté de 36.000 € par rapport au budget 2007 pour compenser le différentiel de financement de l'Agence de l'eau dans la gestion foncière.

## BUDGET CHARLAS 2008

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES 2008					RECETTES 2008				
Article	Intitulé	RAR 07	Inscript° 08	Total BP08	Article	Intitulé	RAR 07	Inscript° 08	Total BP
6174	Assistance à maîtrise d'ouvrage	7 146.68		7 146.68					0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	250 336.00	250 336.00	110	Excédent antérieur reporté		257 482.68	257 482.68
	<b>TOTAL</b>	<b>7 146.68</b>	<b>250 336.00</b>	<b>257 482.68</b>			<b>0.00</b>	<b>257 482.68</b>	<b>257 482.68</b>

INVESTISSEMENT									
DEPENSES 2008					RECETTES 2008				
Article	Intitulé	RAR 07	Inscript° 08	Total BP	Article	Intitulé	RAR 07	Inscript° 08	Total BP
203-01	Suite du débat public	76 224.00		76 224.00	13-01	Subvention AEAG	38 112.00		38 112.00
203-02	Organisation Maîtrise d'ouvrage	152 448.00		152 448.00	13-02	Subvention AEAG	76 224.00		76 224.00
2111-03	Gestion foncière	123 589.55	150 000.00	273 589.55	13-03	Subvention AEAG	136 866.42		136 866.42
					13-03	Participation des Collectivités		150 000.00	150 000.00
119	Déficit d'investissement reporté*		149 276.87	149 276.87	021	Virement de la section de fonctionnement		250 336.00	250 336.00
	<b>TOTAL</b>	<b>352 261.55</b>	<b>299 276.87</b>	<b>651 538.42</b>			<b>251 202.42</b>	<b>400 336.00</b>	<b>651 538.42</b>

\* Le déficit d'investissement reporté est passé de 222.145,30 € en 2007 à 149.276,87 € en 2008 du fait du résultat excédentaire de 72.868,43 € en 2007.

## BUDGET INTERREG 2008

Le projet Interreg IIIA est désormais clôturé concernant les dépenses d'opérations. En effet, l'année 2007 a vu l'achèvement de la totalité des programmes engagés. Comme indiqué dans le rapport de présentation du compte administratif, le taux de réalisation des actions par rapport aux coûts initiaux d'objectif atteint les 94 %.

Le budget Interreg 2008 est essentiellement un budget de reports, qui prévoit l'encaissement des financements correspondant aux programmes réalisés. Ces financements extérieurs, dont le Feder notamment, viendront ainsi compenser les déficits reportés (aussi bien en fonctionnement qu'en investissement) qui se sont constitués à cause du décalage entre la réalisation des programmes et l'encaissement des recettes correspondantes.

Rappelons qu'en tant que chef de file dans ce projet Interreg, le Sméag perçoit l'intégralité des financements européens, y compris ceux qui portent sur les dépenses de nos partenaires. Le Feder ainsi perçu au profit de nos partenaires leur est reversé sur justificatifs. C'est l'objet de la ligne de dépenses 65717 où il est inscrit la somme 237.250 € de Feder à reverser à la Catalogne et au Val d'Aran.

Outre le Feder, les recettes attendues proviennent de l'Agence de l'eau, d'EDF, et du fonds de compensation de la TVA. Notons que l'ensemble des recettes de l'Etat ont été encaissées.

FONCTIONNEMENT		REPORTS	CREDITS 08	BUDGET 08
	<b>Dépenses</b>			
<b>002</b>	Déficit de fonctionnement reporté		216 619.16	216 619.16
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement		17 906.62	17 906.62
<b>65717</b>	Reversement aux partenaires	237 250.00		237 250.00
	<b>Total dépenses fct</b>	<b>237 250.00</b>	<b>234 525.78</b>	<b>471 775.78</b>
	<b>Recettes</b>			
<b>74718</b>	Etat	0.00		0.00
<b>747731</b>	FEDER - Part SMEAG	161 065.62		161 065.62
<b>747732</b>	FEDER - Part Partenaires	237 250.00		237 250.00
<b>74781</b>	EDF	13 209.50		13 209.50
<b>747881</b>	Agence de l'eau	60 630.00		60 630.00
	<b>Total recettes fct</b>	<b>472 155.12</b>	<b>0.00</b>	<b>472 155.12</b>

INVESTISSEMENT		REPORTS	CREDITS 08	BUDGET 08
	<b>Dépenses</b>			
<b>001</b>	Déficit d'investissement reporté		90 669.18	90 669.18
	<b>Total dépenses invest</b>	<b>0.00</b>	<b>90 669.18</b>	<b>90 669.18</b>
	<b>Recettes</b>			
<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement		17 906.62	17 906.62
<b>10222</b>	FCTVA		14 363.92	14 363.92
<b>13212</b>	Agence de l'eau	8 537.00		8 537.00
<b>13218</b>	Etat	0.00		0.00
<b>13273</b>	FEDER	47 207.14		47 207.14
<b>1328</b>	EDF	2 654.50		2 654.50
	<b>Total recettes invest</b>	<b>58 398.64</b>	<b>32 270.54</b>	<b>90 669.18</b>

**Je vous demande de bien vouloir en délibérer.**

## NOTICE EXPLICATIVE SUR LE FINANCEMENT DU SOUTIEN D'ETIAGE

ANNEES 2005 / 2006 /2007 / 2008

### Les inscriptions budgétaires :

Comme indiqué dans le rapport, il est nécessaire d'inscrire chaque année l'enveloppe maximale de crédits pour faire face à une année sèche, qui conduirait non seulement à réserver mais aussi à déstocker le maximum des volumes autorisés (51 hm<sup>3</sup> pour les réserves IGLS).

Or, en fin de campagne de soutien d'étiage, les volumes – et donc les crédits – sont rarement consommés entièrement. C'est la raison pour laquelle il n'est jamais fait appel a priori à la part prévisionnelle maximale de financement qui revient aux collectivités. Cela explique également pourquoi un reliquat de crédits est généralement annulé en fin d'exercice budgétaire. En somme, l'enveloppe budgétaire du soutien d'étiage correspond à une autorisation de programme qui ne se traduit jamais entièrement par des crédits de paiement.

### Les financements :

Pour les années 2005, 2006 et 2007, la convention de soutien d'étiage prévoit le financement suivant :

- 50 % de l'Agence de l'eau sur la totalité des dépenses du Sméag pour le soutien d'étiage
- 25 % d'EDF sur le coût des déstockages à partir des réserves IGLS
- le solde à la charge des collectivités du Sméag (c'est la « part Sméag »)

La « part Sméag » se décompose elle-même en 3 parties, qui sont sollicitées à des niveaux différents selon les années, mais dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) la participation annuelle des collectivités, qui ne couvre jamais la totalité de la « part Sméag »  
La participation annuelle des collectivités a été antérieurement plafonnée à 2.500.000 FRF, soit 381.123 €. Les deux années précédentes, en 2006 et 2007, il a été décidé de ne faire appel qu'à 151.123 € pour pouvoir ponctionner sur les fonds propres du Sméag.
- 2) les fonds propres du Sméag (l'excédent global de fonctionnement reporté).  
Les fonds propres sont sollicités dans la limite du seuil des 381.123 € si ces derniers ne sont pas appelés entièrement. Par exemple en 2007, la participation des collectivités est de 151.123 €, les fonds propres peuvent être sollicités dans la limite de 381.123 – 151.123 = 230.000 €. C'est d'ailleurs ce que fait apparaître le bilan anticipé 2007.
- 3) la provision de soutien d'étiage constituée au fil des années.  
La provision de soutien d'étiage vient jouer le rôle d'une variable d'ajustement : on puise dedans ou au contraire on l'abonde selon que le bilan financier de la campagne de soutien d'étiage est déficitaire ou excédentaire.

Concrètement, si la « part Sméag » à l'issue d'une campagne de soutien d'étiage dépasse le seuil de 381.123 € (qu'ils aient été pris sur les participations ou les fonds propres), cela conduit alors à ponctionner la provision, c'est-à-dire à « reprendre » la provision du montant du dépassement des 381.123 € (à l'inverse on procède à une « dotation »).

En l'état actuel du système de financement du soutien d'étiage, une année très sèche viendrait sérieusement obérer les marges de manœuvre du syndicat. D'ailleurs, en théorie, la totalité de la provision pourrait ne pas suffire. Dans ce cas, il serait fait appel à nouveau aux fonds propres pour combler le déficit (voir les tableaux de financement des soutiens d'étiage 2007 et 2008).

On peut constater sur le tableau ci-dessous, décrivant l'évolution de la provision depuis 2004, que le bilan excédentaire de 2005 de 64.319,70 € a conduit à abonder la provision d'autant, alors que le bilan déficitaire de 2006 de 42.242,19 € a conduit à reprendre la provision de la même somme. Au total, la provision a légèrement accru de :  $64.319,70 - 42.242,19 = 22.077,51$ . C'est pourquoi elle passe de 208.841,77 € en 2007 à 230.919,28 € en 2008.

Les tableaux qui viennent ensuite retracent, en dépenses et en recettes, les bilans définitifs des campagnes de soutien d'étiage 2005, 2006 et prévisionnel 2007, ainsi que le budget 2008.

## PROVISION DE SOUTIEN D'ETIAGE

### Constatation comptable des bilans des campagnes de soutien d'étiage

Année	La provision de soutien d'étiage au budget				Résultats de clôture des campagnes de soutien d'étiage	
	Article 1518 (recette invest.)		1518 (dépense invest.)			
	6815 Dotation (dépense fct)		7815 Reprise (recette fct)			
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
2004	0.00	0.00	292 525.18	0.00	7 803.45	Constaté en 2006
2005	0.00	0.00	292 525.18	0.00	64 319.70	Constaté en 2007
2006	7 803.45	7 803.45	300 328.63	91 486.86	-42 242.19	Constaté en 2007
2007	69 520.11	64 319.70	<b>208 841.77</b>	42 242.19	-72 197.16	déficit prévisionnel à constater en 2008
2008	72 500.00		<b>230 919.28</b>			

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

## **6 – BUDGETS 2008 du Sméag**

---

### **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

---

**VU** le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 8 novembre 2007 ;

**VU** le rapport du président ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**ADOpte** le projet de budget général du Syndicat Mixte pour l'exercice 2008, qui se décompose en un budget Principal et deux budgets annexes pour les opérations Charlas et Interreg.

**PREND ACTE** des différentes cotisations réparties entre les collectivités membres qui seront appelées en 2008.